

<b>Ville de NIEDERBRONN LES BAINS</b>
---------------------------------------

## **PROCES-VERBAL**

### **des délibérations du Conseil Municipal**

#### **Séance Ordinaire du Lundi, 21 Juin 2010**

L'an Deux Mille Dix, le lundi vingt et un juin, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Niederbronn-les-Bains, légalement convoqués le 11 juin 2010, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric REISS, Député-Maire de la Ville de Niederbronn-les-Bains.

<b>CONSEILLERS ELUS EN FONCTION</b>	<b>27</b>
<b>PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE</b>	<b>22</b>

Le Député-Maire, F. REISS  
Les Adjointes au Maire, Mme WEISS, M. WAECHTER, Mme WENDLING,  
M. BONNEVILLE, Melle GUILLIER

#### **Les Conseillers Municipaux :**

M. AY - M. BLAISE – Mme BRENDEL-KOEHLER – M. BUCHER - M. BURT –  
Mme FEST – Mme HAUSER - Mme KAISER – M. KETTERING - Mme KLEIN –  
Mme JAECK – Mme PAWLOWSKI – M. STEINMETZ - M. UHLMANN –  
M. VANOVERBECKE – M. WALD

<b>ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR</b>	<b>2</b>
-------------------------------------	----------

Mme HAETTEL, qui donne pouvoir à Melle GUILLIER  
M. KOTLENGA, qui donne pouvoir à M. BONNEVILLE

<b>ABSENTS EXCUSES</b>	<b>3</b>
------------------------	----------

M. Bruno BOISSIER, M. Thierry SCHNEIDER, Mme Marie-Thérèse WEISBECKER.

**CALCUL DU QUORUM** :  $26 : 2 + (1) = 14$

*(n'entre pas dans le calcul du quorum le Conseiller Municipal empêché qui a donné pouvoir à un collègue de voter en son nom).*

Le quorum est atteint avec 22 présents au moment de l'ouverture de la séance. Le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

#### **Secrétaire de séance titulaire :**

M. Victor WAECHTER, Adjoint au Maire.

Secrétaire Adjoint : M. Fabrice HELMSTETTER, Directeur Général des Services.

## **ORDRE DU JOUR**

1. Adoption du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 mai 2010.
2. Avis circonstancié sur les travaux des commissions et point d'information consacré aux décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal.
3. Point d'information sur les travaux de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains.
4. Mise en valeur des vestiges archéologiques place Jean Marchi : adoption de l'avant-projet détaillé et du plan de financement actualisé.
5. Développement touristique : adhésion au label Station Verte.
6. Finances : renouvellement de la ligne de trésorerie.
7. Finances : passation d'un emprunt à taux bonifié dans le cadre du plan de relance économique.
8. Eau et assainissement : présentation des rapports d'exploitation 2009.
9. Contribution eaux pluviales 2010 au S.D.E.A.
10. Affaires financières et immobilières diverses :
  - 10/1 Restructuration du Moulin 9 : passation d'avenants aux marchés de travaux.
  - 10/2 Acquisition de la gare : délibération complémentaire.
  - 10/3 Cession de terrains aux abords du lotissement des Prés.
  - 10/4 Pylône France Télécom au Grand Wintersberg - Revalorisation des tarifs.
  - 10/5 Subvention voyage scolaire à Paris – Collège Charles Munch.
  - 10/6 Modification du tarif de concession du columbarium.
  - 10/7. Développement du camping municipal du Heidenkopf.
  - 10/8. Lotissement de la Forêt : passation d'un avenant au marché de travaux.
  - 10/9. Participation complémentaire au séjour en classe musicale de l'école primaire de Dambach-Neunhoffen.
11. Divers et communications.
12. Affaires de personnel :
  - 12/1 Transfert de la compétence périscolaire : mises à disposition d'agents à la Communauté de Communes.
  - 12/2 Renouvellement de postes d'agents vacataires affectés à la Maison de l'Archéologie.
  - 12/3. Modification du coefficient d'emploi d'un Adjoint d'Animation.

## **1. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 mai 2010.**

M. le Maire relève qu'aucune observation écrite ne lui est parvenue suite à l'envoi à chaque Conseiller Municipal du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 mai 2010.

**Mis aux voix, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 mai 2010 est adopté à l'unanimité.**

M. le Maire propose de rajouter 4 points par rapport à l'ordre du jour initial :

- 10/7. Développement du camping municipal du Heidenkopf.
- 10/8. Lotissement de la Forêt : passation d'un avenant au marché de travaux.
- 10/9. Participation complémentaire au séjour en classe musicale de l'école primaire de Dambach-Neunhoffen.
- 12/3. Modification du coefficient d'emploi d'un Adjoint d'Animation.

**Mise aux voix, cette proposition est acceptée à l'unanimité.**

## **2. Avis circonstancié sur les travaux des commissions et point d'information consacré aux décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal.**

M. le Maire expose :

Depuis la séance du Conseil Municipal du 17 mai 2010, les comptes-rendus de commissions suivants ont été diffusés aux membres du Conseil Municipal, à savoir :

- **Commissions Réunies du 3 juin 2010** consacrée au projet de mise en valeur des vestiges archéologiques.
- **Commissions Réunies du 17 juin 2010** dont tous les points sont à l'ordre du jour de la séance de ce soir.

**Les comptes-rendus sont adoptés à l'unanimité.**

Se sont également réunis depuis cette date :

- **Comité de Pilotage PLU le 20 mai 2010** : présentation des aspects règlementaires du zonage.
- **Réunion des Personnes Publiques Associées PLU le 14 juin.**

**POINT D'INFORMATION CONCERNANT LES DECISIONS PRISES PAR LE  
MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS ACCORDEES  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL le 28 mars 2008 modifiée par délibération du 24 juin  
2009 en matière de marchés publics.**

**Période du 18 mai 2010 au 18 juin 2010.**

*Décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision*

concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**Suite à la réforme du code des marchés publics, les procédures adaptées peuvent être passées sans aucune formalité jusqu'à 4.000 €HT ou de dépenses d'investissement particulières. Le Conseil Municipal est informé des décisions d'attribution prises par le Maire au-delà de ce seuil.**

INTITULE MARCHÉ	TITULAIRE	MONTANT H.T
Acquisition d'une nouvelle sonorisation mobile	EUROEXEC INTERNATIONAL	5.989 €
Aménagement du parking arrière cour du moulin (voirie)	ETS JEAN LEFEVRE	47.707 €
Travaux de voirie 2010 allée des tilleuls et rue des Poiriers	ETS JEAN LEFEVRE	68.321 €

En outre, suite à la reprise en régie de la gestion du Moulin 9, les contrats d'engagement d'artistes ou de troupes de spectacles sont pris en charge directement par la commune.

S'agissant de marchés « culturels » non soumis à concurrence classique compte tenu de la spécificité de leur objet, ils entrent néanmoins dans la catégorie des marchés que le Maire est autorisé à signer par délégation du Conseil Municipal.

Les engagements et pré-engagements pris à ce titre sont listés ci-dessous, les crédits budgétaires étant prévus à cet effet.

**Au titre du Festival Rêves de Mômes :**

COMPAGNIE	CACHET
THEATRE BURLE	1 564,00 €
THEATRE DEST	1 958,29 €
COMPAGNIE D'AMPLITUDE	2 500,00 €
COMPAGNIE DU CACTUS	1 993,12 €
DIRADA	1 500,00 €
ARMADA PRODUCTIONS	1 582,50 €
KIROUL	1 769,79 €
MAMAMIA LE GRAND MANITOU	3 270,50 €
W2 PRODUCTIONS	2 426,50 €
BLABLA PRODUCTIONS	6 000,00 €
SICALINES	3 942,54 €
LES JARDINS LUDIQUES	2 492,00 €
COMPAGNIE LA TRAPPE A RES	2 532,00 €
COMPAGNIE MINE DE RIEN	1 300,00 €

THEATRE DE LA TOUPINE	1 670,74 €
CIRKOUM	1 914,30 €
COURANT D'ART	956,68 €
W2 PRODUCTIONS	2 004,50 €
COMPAGNIE SANS INTERDIT	2 000,00 €
DAKATCHIZ	1 000,00 €
OLOLO COMPAGNIE	2 421,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>46.798,46 €</b>

N.B : l'association RAI reversera à la commune environ 50 % de ces engagements selon convention à approuver lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

**Au titre de la saison culturelle 2010/2011 (engagements jusqu'au 31/12/2010) :**

Date	Titre	Cachet HT
samedi, 18 septembre 2010	<b>Concert celtique (Place du bureau central)</b>	2 500,00 €
DATE A DETERMINER	<b>Présentation de saison Spectacle Capitaine Sprütz</b>	2 000,00 €
Vendredi 22 octobre (Eglise St Martin)	<b>Les Chœurs de l'ex-armée rouge</b>	12 000,00 €
Mardi 9 novembre (sous réserve)	<b>A nos morts</b>	7 500,00 €
Vendredi 19 novembre	<b>Aelle</b>	2 500,00 €
Samedi 4 décembre	<b>Messie de Haendel</b>	6 000,00 €

Une partie de ces engagements fait l'objet d'une participation du Casino au titre du cahier des charges et d'une aide du Conseil Général.

*Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;*

INTITULE AFFAIRE	NOTAIRE	MONTANT

*Exercice, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;*

<b>TABLEAU DE SUIVI DES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER</b>
--

**Information au Conseil Municipal conformément à la délégation de pouvoirs accordé au Maire en vertu de l'article L 2122-22, alinéa 15 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Date entrée DIA	Section	Parcelle(s)	Lieu-dit	Surface totale	Immeuble bâti	Décision	Date notification décision
11/05/2010	33	124/60	35, Route de Bitche	4 ares 57	Immeuble	RENONCIATION	18/05/2010
12/05/2010	15	27	6, Rue de la Forêt	2 ares 51	Immeuble	RENONCIATION	20/05/2010
25/05/2010	5	179	3, Rue des Chasseurs	3 ares 80	Immeuble	RENONCIATION	03/06/2010
26/05/2010	15	119/44 – 229/45	18, Rue du Cimetière Militaire	11 ares 02	Appartement	RENONCIATION	03/06/2010
01/06/2010	51	132	Lieudit "Raethsel"	8 ares 94	Terrain	RENONCIATION	07/06/2010
01/06/2010	Moitié indivise 9	116	Rue du Maréchal Leclerc	0 are 70	Terrain	RENONCIATION	07/06/2010

**Nouvelle rubrique d'information à compter du 1er janvier 2009 : autorisations d'urbanisme délivrées par le Maire :**

NATURE	OBJET	ADRESSE	DATE	TLE
<b>DP</b>	Edifier un mur de clôture	12, Chemin des Fraises	31/05/2010	/
<b>PC</b>	Edifier une maison d'habitation accolée à une maison existante	8, Rue Adolphe Malye	31/05/2010	1235 €
<b>DP</b>	Déplacement d'une porte d'un local professionnel existant	12, Rue des Romains	01/06/2010	/
<b>DP</b>	Construction d'un abri de jardin	16, Rue des Jardins	10/06/2010	27 €
<b>PA-M1</b>	Création d'un lotissement	Rue de la Forêt	17/06/2010	/
<b>PC</b>	Edifier une terrasse et remplacer une fenêtre par une porte-fenêtre	4, Rue des Châtaigniers	17/06/2010	/
<b>DP</b>	Pose de panneaux photovoltaïques	4, Route de France	17/06/2010	/

PC = Permis de construire

PA = Permis d'aménager

PD = Permis de démolir

PCM : permis de construire modificatif

DP : déclaration préalable.

**3. Point d'information sur les travaux de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains.**

M. le Maire expose :

Le prochain Conseil Communautaire se tiendra le 28 juin 2010 à Mertzwiller.

Les principaux points abordés concernent :

- un bilan d'étape de l'opération collective de modernisation des commerces et la validation du programme d'actions de dynamisation à venir,
- la création des postes suite au transfert de la compétence périscolaire ainsi que l'adoption de la grille des tarifs, ces derniers restant identiques à Niederbronn-les-Bains hormis un ajustement du barème CAF,

La société AVIPLAN réalise actuellement pour le compte de la Communauté de Communes une enquête de satisfaction relative à l'expérimentation de la collecte des ordures ménagères et de la redevance incitative.

Le bureau a également évoqué le projet de réforme des collectivités territoriales.

Au niveau de l'intercommunalité, la priorité sera donnée à l'achèvement de la couverture du territoire en matière d'EPCI. Les communes isolées ne seront plus admises et les périmètres des EPCI devront être mis en cohérence avec leur territoire (plus de rupture de la continuité géographique). Enfin, au niveau du mode de scrutin, un système de fléchage sera mis en place pour la désignation des délégués communautaires lors des élections municipales avec des élections à la proportionnelle jusqu'à 500 habitants.

M. BURT intervient pour souligner la qualité et la clarté du flyer diffusé par le SMICTOM au niveau de la collecte sélective.

#### **4. Mise en valeur des vestiges archéologiques place Jean Marchi : adoption de l'avant-projet détaillé et du plan de financement actualisé.**

M. le Maire expose :

Le maître-d'œuvre a présenté l'évolution des études suite à la phase de mise en concurrence dont les grandes lignes ont été présentées au Conseil Municipal en février 2010.

Les travaux de déblaiement des fouilles ont été réalisés en régie et ont permis de déceler un certain nombre de difficultés techniques que l'aménagement doit résoudre.

Tout d'abord, la mauvaise qualité du sol nécessite la mise en place d'un mur de soutènement le long de la Rue des Romains qui supportera également une passerelle longitudinale en bois.

L'auvent d'accueil sera réalisé sous forme d'arche avec une façade en bac acier et un habillage intérieur en fibre ciment.

Ce matériau peut être sérigraphié.

#### **La difficulté principale concerne la restauration des vestiges.**

**Trois techniques seront mises en œuvre** selon le degré d'importance des éléments concernés.

Schématiquement, il s'agit de mettre en place un voile d'étanchéité sur les murs existants et de les rehausser ponctuellement par des matériaux neufs. Ces travaux seraient réalisés par une entreprise spécialisée.

L'aménagement végétal autour des vestiges sera réalisé grâce à des essences adaptées à des sols humides.

Au niveau financier, le montant initial des travaux s'élevait à 262.000 €HT. Une première estimation au stade APD s'élevait à 395.200 €HT.

**Diverses économies ont pu être réalisées et l'enveloppe affectée aux travaux s'élèvera finalement à 288.800 €HT, auquel coût s'ajoutent diverses options estimées à 34.500 € HT.**

Ces options ne seront intégrées qu'en cas d'appel d'offre favorable.

Il est rappelé que ce projet bénéficiera d'une subvention maximale de 129.000 € du Conseil Général au titre du Contrat de Territoire.

En terme de calendrier, il est proposé de lancer sans attendre la mise en concurrence des entreprises, les travaux devant démarrer à la fin du mois d'août pour une durée prévisionnelle de 3 mois.

Suite à une question de M. BURT en commission, M. le Maire précise qu'il n'est pas prévu de mettre en place un pompage mais d'élever le niveau du sol fini.

Des plantations adaptées au milieu humide seront également mises en place.

Suite à une observation de Mme BRENDEL-KOEHLER en commission concernant l'aspect de l'auvent d'accueil, M. le Maire précise que le projet a été présenté préalablement à l'ABF qui a fait part de son avis favorable sur ce projet.

Le plan de financement de cette opération se décline comme suit :

NATURE	Dépense prévisionnelle	PARTENAIRE	Recette prévisionnelle
Enveloppe travaux	288 800 €	Conseil Général (Contrat de Territoire)	125 000 €
Honoraires	33 000 €	Financement Ville de Niederbronn les Bains	273 627 €
Indemnités MIO non retenus	6 500 €		
Divers (panneau chantier, frais de consultation...)	5 000 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>333 300 €</b>		
<b>TOTAL TTC</b>	<b>398 627 €</b>		<b>398 627 €</b>
		P. M : FCTVA 2011	49 662 €

M. le Maire précise que Mme le Sous-Préfet a transmis le dossier à la DRAC en vue de l'attribution éventuelle d'une subvention d'investissement.

M. KETTERING s'interroge sur la participation possible de la CCPN.

M. le Maire indique que la CCPN ne peut intervenir financièrement qu'au titre de compétences transférées, ce qui n'est pas le cas en l'espèce.

## **DELIBERATION**

### **Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 11 Juin 2010,

Vu l'avis favorables des Commissions Réunies du 3 Juin 2010,

Après en avoir délibéré,

#### **décide à l'unanimité :**

- a) d'approuver l'avant-projet détaillé du projet de mise en valeur des vestiges archéologiques estimé à 288.800 €HT au titre de l'enveloppe des travaux ;
- b) d'autoriser M. le Maire à déposer et à signer le permis de construire relatif à l'auvent d'accueil ;
- c) de charger M. le Maire d'engager la consultation des entreprises ;
- d) de charger M. le Maire de solliciter la participation financière du Conseil Général du Bas-Rhin conformément aux dispositions du Contrat de Territoire ;
- e) de charger M. le Maire de solliciter la participation financière de la DRAC.

#### **5. Développement touristique : adhésion au label Station Verte.**

M. le Maire expose :

Le label touristique « station verte » a été créé en 1964 et porté par une association.

Ce label est réservé aux communes de moins de 10.000 habitants et a pour ambition de faire valoir la qualité des destinations touristiques dont l'offre repose essentiellement sur une découverte de la nature et l'authenticité du territoire.

216 communes sont actuellement labellisées. L'adhésion nécessite au préalable de répondre très précisément à une cinquantaine de critères donnant l'assurance aux touristes de trouver dans la station un accueil de qualité et une offre diversifiée de loisir.

Le dossier de candidature a été élaboré début juin et le label pourrait être obtenu lors de la prochaine commission d'attribution fin juin 2010.

L'adhésion à l'association génère le paiement d'une cotisation annuelle de 1.235 €

## **DELIBERATION**

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 11 Juin 2010,

Vu l'avis favorables des Commissions Réunies du 17 Juin 2010,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

a) de solliciter l'obtention du label « Station Verte » auprès de la Fédération Française des Stations Vertes de vacances et de villages de neige.

b) d'adopter les termes de la charte du label ;

c) de charger M. le Maire d'effectuer la demande dans ce sens ;

d) de prendre en charge la cotisation annuelle à la Fédération Française des Stations Vertes de vacances et de villages de neige.

**6. Finances – Renouvellement de la ligne de trésorerie.**

M. le Maire expose :

La commune dispose depuis plusieurs années d'une ligne de trésorerie d'un montant de 1,5 M € qui permet de faire face à des besoins temporaires de fonds.

En 2009/2010, la ligne de trésorerie a été mobilisée à plusieurs reprises (globalement 950.000 €), pour un montant d'intérêts payé de 5.748,10 €. Il reste à rembourser 150.000 € sur l'ensemble des tirages.

Le contrat en cours vient à échéance début Juillet 2010, et il convient de procéder à son renouvellement.

Une consultation a été lancée auprès de 5 établissements bancaires et les résultats ont été analysés en commissions.

Il est proposé d'attribuer ce contrat au Crédit Mutuel sur la base d'un index T4M + marge de 0,5 %.

**DELIBERATION**

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 11 Juin 2010,

Vu l'avis favorables des Commissions Réunies du 17 Juin 2010,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

d'autoriser M. le Maire à signer avec le Crédit Mutuel un contrat de ligne de trésorerie dans les conditions suivantes :

- Montant : 1.500.000 €
- Durée : 1 an
- Commission : 750 €
- Index : T4M
- Marge : 0,5 %
- Facturation des intérêts : trimestrielle.

**7. Finances : passation d'un emprunt à taux bonifié dans le cadre du plan de relance économique.**

M. le Maire expose :

La Fédération Française des entreprises de BTP s'est engagée au côté de DEXIA pour soutenir l'investissement local via une enveloppe de prêt à taux préférentiel.

Le montant du prêt est toutefois limité à 12,5 % du montant prévisionnel des travaux de bâtiment ou de VRD concernés.

Au vu du programme d'investissement 2010 et 2011, la commune a sollicité une offre de prêt sur la base d'un contrat de 330.000 € pour les travaux de bâtiment (Maison des Arts et des Congrès) et 100.000 € pour les travaux de voirie et d'éclairage public.

Suite au Comité de sélection, le dossier de la commune a été retenu et deux offres de prêt ont été formulées :

- un prêt de 330.000 € d'une durée de 15 ans au taux d'intérêt bonifié de 2,16 %
- un prêt de 100.000 € sur une durée de 15 ans au taux d'intérêt bonifié fixe de 2,16 %.

Compte tenu des conditions très favorables et de l'emprunt prévisionnel d'équilibre prévu au Budget Primitif, il est proposé de réserver une suite favorable à ces offres, les fonds devant être mobilisés au plus tard le 2 septembre 2010.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 11 Juin 2010,

Vu l'avis favorables des Commissions Réunies du 17 Juin 2010,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer avec DEXIA deux contrats de prêt dans les conditions suivantes :

### **Prêt bâtiment**

- montant : 330.000 €
- durée : 15 ans
- périodicité de remboursement : trimestrielle
- amortissement : échéances constantes
- taux d'intérêt : 2,16 % fixe

### **Prêt VRD**

- montant : 100.000 €
- durée : 15 ans
- périodicité de remboursement : trimestrielle
- amortissement : échéances constantes
- taux d'intérêt : 2,16 % fixe

## **8. Eau et assainissement : présentation des rapports d'exploitation 2009.**

M. le Maire présente les grandes lignes des deux rapports d'exploitation eau et assainissement 2009 établis par le SDEA. Les documents ont été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux.

Suite à une question de M. BURT concernant l'augmentation de la teneur en zinc au niveau des analyses des effluents de la station d'épuration, M. le Maire a interrogé le SDEA qui précise qu'il n'y a pas d'augmentation à relever et que la teneur constatée est 3 ou 4 fois inférieure à la norme maximale.

M. le Maire informe que les travaux de mise à niveau de la station d'épuration sont achevés et que leur inauguration est programmée le samedi, 9 Octobre 2010 à 10 heures.

Concernant les boues, la phase de réflexion en vue de la mise en place d'un centrifugeage dans la future station d'épuration du SICTEU est toujours à l'étude. Pour l'instant, les boues de la station de Niederbronn-les-Bains sont soit épandues, soit asséchées par filtre presse mobile et transportées sur une plate-forme de compostage.

M. BURT s'interroge sur les immeubles qui ne sont pas raccordés pour le moment à l'assainissement collectif.

M. le Maire rappelle qu'un contrôle régulier de ces installations est effectué par le SDEA. Il rappelle également que la Rue de la Ferme, actuellement non assainie, sera raccordée au réseau en 2011.

**Le Conseil Municipal prend acte de la présentation des deux rapports.**

## **9. Contribution eaux pluviales 2010 au S.D.E.A.**

M. le Maire expose :

La réglementation applicable en matière de gestion des eaux pluviales qui relève du budget général de la collectivité permet de verser au budget annexe Assainissement une contribution représentative du coût du traitement de ces eaux par la station d'épuration.

Cette contribution était auparavant versée à la SEMDEA dans le cadre de l'affermage des services de l'eau et de l'assainissement.

Depuis le transfert de compétences au SDEA au 1.1.2007, il est nécessaire de délibérer annuellement sur cette contribution en fixant notamment les taux de base des assiettes à prendre en compte.

La contribution eau pluviale peut ainsi s'élever à 50 % maximum des charges financières et de la dotation aux amortissements du budget assainissement et à 35% maximum des charges de fonctionnement.

Charges	Base de calcul	Taux maximum	Taux minimum
Financières + dotation amort.	111.000,00 €	50 %	30 %
Fonctionnement	174.000,00 €	35 %	20 %
Fourchette selon taux		116.400,00 €	68.100,00 €
Montant retenu par le S.D.EA.		70.000,00 €H.T.	

Compte tenu du budget de fonctionnement 2010 établi par le SDEA, ce calcul conduit à verser une contribution de 70.000,00 €HT (TVA de 5,5 % en sus), soit 73.850,00 €T.T.C.

Les crédits nécessaires ont été prévus au stade du Budget Primitif 2010 à l'article 6558 Fonction 811.

M. le Maire précise que cette contribution a pour objet de réduire la charge pesant sur le budget annexe de l'assainissement. Cette contribution pourrait être à l'avenir réduite afin de dégager des marges de manœuvre au niveau du budget général. Toutefois, la conséquence directe sera un ajustement du prix de l'assainissement à titre de compensation.

## DELIBERATION

### Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 14 Juin 2010,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 17 Juin 2010,

Après en avoir délibéré,

### décide à l'unanimité :

de fixer pour l'exercice 2010 le montant de la contribution eau pluviale à verser au SDEA à 70.000,00 €H.T., soit 73.850,00 €T.T.C.

**10/1. Restructuration du Moulin 9 : passation d'avenants aux marchés de travaux.**

M. le Maire expose :

Le chantier de restructuration de la Maison des Arts et des Congrès a pris du retard pendant la période hivernale et la livraison est prévue à la fin de l'automne.

S'agissant d'un chantier de réhabilitation, un certain nombre d'adaptations ont dû être prévues et génèrent des avenants.

Les avenants proposés sont décrits ci-dessous :

LOT	TITULAIRE	Montant initial	AVENANT	OBSERVATIONS	% d'évolution
Gros-Oeuvre	FEHR	461.588,44 €	+ 4856,30 €	Dépôt serrurerie scénique	+ 1,05 %
Gros-Oeuvre	FEHR	461.588,44 €	+ 1458,00 €	2 fers supplémentaires pour la structure	+ 0,31 %
Gros-Oeuvre	FEHR	461.588,44 €	+ 6738 €	Ajout de traverses supplémentaires	+ 1,46 %
Serrurerie	SOBRIMA	66.374,37 €	+ 6034,77 €	Ajout porte vide sanitaire loges et arrêt intermédiaire plate-forme	+ 9,09 %
Carrelage	CAMPEIS	29.916,40 €	+ 920,40 €	Plinthes à gorge	+ 3,08 %
Sols souples	SOCOBRI	11.367,56 €	+ 2065 €	Couche primaire anti-capillaire	+ 18,17 %
Electricité	WACKERMANN	175.535,11 €	- 4471,40 €	Travaux en moins	- 2,54 %
Electricité	WACKERMANN	175.535,11 €	+ 2505,90 €	Mise en place d'un disjoncteur	+ 1,42 %
Sanitaires	TR2A	104.409,27 €	+ 7342,96 €	Dévoisement canalisation eaux pluviales	+ 7,03 %
Plate-forme élévatrice	MARCO	66.176 €	+ 2357 €	Ajout arrêt intermédiaire pour mobilier	+ 3,56 %
Serrurerie scénique	CAIRE	145.015,12 €	- 1458 €	Suppression de traverses	- 1,01 %

**Ainsi, sur un total de marché de travaux attribué de 1.907.315,18 €HT, ces avenants conduisent à une augmentation globale de 28.348,93 € de la masse de travaux, soit + 1,49 %.**

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 11 Juin 2010,

Vu l'avis favorables des Commissions Réunies du 17 Juin 2010,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les avenants aux marchés de travaux de restructuration de la Maison des Arts et des Congrès dans les conditions décrites ci-après :

LOT	TITULAIRE	Montant initial	AVENANT	% d'évolution
Gros-Oeuvre	FEHR	461.588,44 €	+ 4856,30 €	+ 1,05 %
Gros-Oeuvre	FEHR	461.588,44 €	+ 1458,00 €	+ 0,31 %
Gros-Oeuvre	FEHR	461.588,44 €	+ 6738 €	+ 1,46 %
Serrurerie	SOBRIMA	66.374,37 €	+ 6034,77 €	+ 9,09 %
Carrelage	CAMPEIS	29.916,40 €	+ 920,40 €	+ 3,08 %
Sols souples	SOCOBRI	11.367,56 €	+ 2065 €	+ 18,17 %
Electricité	WACKERMANN	175.535,11 €	- 4471,40 €	- 2,54 %
Electricité	WACKERMANN	175.535,11 €	+ 2505,90 €	+ 1,42 %
Sanitaires	TR2A	104.409,27 €	+ 7342,96 €	+ 7,03 %
Plate-forme élévatrice	MARCO	66.176 €	+ 2357 €	+ 3,56 %
Serrurerie scénique	CAIRE	145.015,12 €	- 1458 €	- 1,01 %

### **10/2. Acquisition de la gare : délibération complémentaire.**

Ce point est reporté au Conseil Municipal du mois de juillet.

### **10/3. Cession de terrains aux abords du lotissement des Prés.**

M. le Maire expose :

Dans le cadre de l'aménagement du lotissement des Prés, la commune avait acquis un certain nombre de parcelles dont une partie de l'emprise est située en-dehors du périmètre du lotissement et classée en zone NC du POS.

Ces « délaissés » ne présentent pas d'intérêt pour la collectivité et vu leur situation, il est proposé de les rétrocéder aux riverains qui pourront l'utiliser comme jardin ou verger.

Aucune construction n'est admise sur ces parcelles.

Cette cession serait consentie au prix de 45 €/are, frais d'arpentage et de notaire à la charge des acquéreurs.

M. UHLMANN rappelle que le prix consenti par la commune est bien plus élevé que le prix habituellement pratiqué pour des cessions de terre agricole.

## **DELIBERATION**

### **Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 11 Juin 2010,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 17 Juin 2010,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**  
**moins 1 abstention (M. UHLMANN)**

de céder aux riverains concernés du lotissement des Prés les fractions de parcelles ci-dessous décrites :

Section	N° Parcelle	Surface cédée	Acquéreur	Prix
16	47	Env 11 ares	Bernard ROESSLER	495 €
16	47 et 49	Env 35 ares	David EISENMANN	1575 €
16	47	Env 17,5 ares	Daniel LAZARUS	787,5 €
16	47	Env 6 ares	Roger CHRISTMANN	270 €
16	47	Env 6 ares	Consorts BOHLY	270 €

#### **10/4. Pylône France Télécom au Grand Wintersberg – Revalorisation des tarifs.**

M. le Maire expose :

En 2003, la Ville avait renouvelé la concession de terrain précaire et révocable avec France Télécom pour le maintien d'un relais radio avec installation du pylône de 50 mètres de hauteur sur la parcelle forestière N° 46 au Grand Wintersberg.

Cette concession d'une durée de 9 ans arrive à échéance le 30 Septembre prochain.

Suite à la sollicitation de France Télécom / Orange, il est proposé de renouveler cette concession, en actualisant cependant les tarifs.

Si la concession actuelle avait fixé la redevance annuelle à 2.500 € révisable selon l'indice du coût de la construction (redevance 2009 actualisée : 3.339,84 €), les tarifs pratiqués par l'Office National des Forêts s'établissent plutôt entre 4.000 et 4.500 € pour l'exploitant du pylône, et entre 2.200 et 2.500 € par antenne supplémentaire.

Ces tarifs sont donnés à titre indicatif par l'ONF, la redevance étant librement fixée par la Commune.

Renseignements pris auprès d'Orange, il y actuellement 4 antennes supplémentaires implantées sur le pylône à savoir :

- e message (opérateur pour les messages d'alerte)
- Bouygues Télécom
- la Gendarmerie Nationale
- le Ministère de l'Intérieur

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler la concession d'occupation avec France Télécom / Orange, et de fixer le montant des redevances annuelles révisables comme suit :

- exploitant : 4.500 €
- antenne supplémentaire : 2.500 €

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 14 Juin 2010,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 17 Juin 2010,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

a) d'autoriser le renouvellement de la concession d'occupation de terrain précaire et révocable avec France Telecom pour le relais radio du Grand Wintersberg ;

b) d'assortir cette concession d'une redevance annuelle révisable de 4.500 € pour l'exploitant du pylône et 2.500 € par antenne supplémentaire.

**10/5. Subvention voyage scolaire à Paris – Collège Charles Munch.**

M. le Maire expose :

La Ville est sollicitée par le Collège Charles Munch au titre d'une participation pour les élèves latinistes originaires de Niederbronn-les-Bains pour un voyage à Paris qui s'est déroulé du 16 au 19 Mars dernier.

L'accord de principe avait été donné à M. le Principal au moment de la demande, mais le point n'avait pas été proposé pour délibération au Conseil Municipal.

Selon les conditions habituelles de participation fixées par le Conseil Municipal le 30 Janvier 2006 :

- 5,50 € par jour et par élève,
- versement sur présentation d'un justificatif de participation des élèves au séjour.

La participation de la Ville pour les 14 élèves concernés s'élève à 231,00 €

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'agent comptable du collège rejette désormais le versement de ces subventions au motif qu'il n'est pas équivalent pour toutes les communes. Il préconise que le versement soit effectué à chaque famille.

M. le Maire saisira les supérieurs hiérarchiques pour évoquer ce problème.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 14 Juin 2010,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 17 Juin 2010,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

a) d'accorder aux élèves latinistes des classes de 4<sup>ème</sup> 1 et 4<sup>ème</sup> 2 du Collège Charles Munch et originaires de Niederbronn-les-Bains, une participation de 5,50 € par jour dans le cadre d'un séjour à Paris du 16 au 19 Mars 2010, soit un total de 231,00 €;

b) de verser cette participation à l'Agent Comptable du Collège de Niederbronn-les-Bains au vu des justificatifs de présence des élèves au stage multi-activités.

**10/6. Modification du tarif de concession du columbarium.**

M. le Maire expose :

En sa séance du 07 Décembre dernier le Conseil Municipal avait actualisé le tarif des concessions des columbariums comme suit :

- Concession sur 15 ans pour une alvéole : 558,55 €
- Concession trentenaire pour une alvéole : 799,90 €

A ce montant s'ajoutait pour la famille du défunt les frais de réalisation par une entreprise d'une plaquette personnalisée apposée sur l'alvéole. Les frais étaient facturés directement par l'entreprise, sans transiter par le budget communal.

Compte tenu du montant réclamé (250 € à 300 €) des familles n'ont pas souhaité faire réaliser cette plaquette.

Afin de maintenir à l'avenir une certaine uniformité au niveau de l'aspect des columbariums, il est proposé de modifier les tarifs de concession en y rajoutant une part forfaitaire de 75,00 € qui comprendrait la réalisation d'une plaquette par la Ville et sa fixation sur l'alvéole.

M. KETTERING intervient sur ce point en indiquant que l'environnement paysager du columbarium serait à améliorer.

M. le Maire précise que le transformateur de la Régie situé à côté pourra être prochainement démoli, ce qui permettra d'améliorer sensiblement l'aménagement de cette partie du cimetière.

**DELIBERATION**

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 14 Juin 2010,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 17 Juin 2010,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

a) de modifier le tarif 2010 des concessions sur 15 et 30 ans, en y rajoutant une part forfaitaire de 75,00 € comprenant la réalisation et l'apposition par la Ville d'une plaquette au nom du défunt

b) de fixer ainsi les tarifs 2010 comme suit, avec effet immédiat :

- Concession sur 15 ans pour une alvéole : 558,55 € + 75,00 € = 633,55 €
- Concession trentenaire pour une alvéole : 799,90 € + 75,00 € = 874,90 €

**10/7. Développement du camping municipal du Heidenkopf.**

M. le Maire expose :

M. le Maire rend compte de l'avis du Comité de Pilotage réuni le 14 juin 2010. Après examen des trois hypothèses proposées, les commissions réunies souhaitent retenir la troisième qui priorise l'investissement sur une offre innovante en matière de HLL.

Par ailleurs, il semble nécessaire de faire réaliser une étude d'aménagement globale intégrant la parcelle forestière située entre la clôture actuelle du camping et la Route de la Lisière ainsi qu'une extension possible du terrain le long de la Route de la Lisière.

Cette dernière option est estimée à 296.000 € HT avec un emprunt d'équilibre d'environ 177.000 €

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant HT	Nature	Montant
Chalets haut de gamme prêts à louer	0 €	Subvention phase 1 CG 67	88 800 €
4 roulotte s prêtes à louer	100 000 €	Subvention phase 1 Région alsace	30 000 €
4 tentes de prospecteur prêtes à louer	25 000 €	Emprunt d'équilibre	177 200 €
Aire de jeux enfants (déjà prévu BP 2010)	12 000 €		
Rénovation légère bloc sanitaire maison	15 000 €		
Rénovation lourde sanitaire principal	0 €		
BBQ + tables emplacements	10 000 €		
Signalétique	3 000 €		
Emplacements poubelles et tri	5 000 €		
Réseaux AEP et asst internes + dalles chalets	80 000 €		
Logiciel UNICAMP	7 000 €		
Equipement WIFI	4 000 €		
Etude globale d'aménagement (concours)	35 000 €		
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>296 000 €</b>		<b>296 000 €</b>

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
-----------------------	--	--	--

DEPENSES			RECETTES	
Nature	Montant HT		Nature	Montant
Nouvelle plaquette de présentation	3 500 €		Pas de recettes directes	
Frais de commercialisation (salon, emailing...)	5 000 €			
Adhésion chaîne volontaire "Sites et Paysages"	2 500 €			
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>11 000 €</b>			<b>0 €</b>

Cette hypothèse comprend également :

- le remplacement de l'aire de jeux enfants existante
- la mise en place de tables et de barbecues sur un certain nombre d'emplacements
- la mise en place d'une signalétique
- l'aménagement d'un emplacement poubelles
- la mise à niveau du logiciel Unicamps
- l'équipement en relais WIFI sur l'ensemble du terrain.

En outre, au niveau du fonctionnement, il conviendrait de prévoir des crédits en vue de la création d'une nouvelle plaquette et des frais de commercialisation de l'offre nouvelle.

Enfin, l'adhésion à une chaîne volontaire (réseau des campings indépendants) serait nécessaire afin de disposer d'une plate-forme de réservation en ligne et d'une promotion de l'équipement à grande échelle.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 17 Juin 2010,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

a) d'approuver la teneur d'une première phase de développement du camping municipal du Heidenkopf sur la base du projet d'investissement décrit ci-dessus et estimé à 296.000 €HT ;

b) de charger M. le Maire d'engager les consultations nécessaires en vue de la réalisation des travaux et de l'acquisition des HLL pour une mise en exploitation au 1<sup>er</sup> avril 2011 ;

a) de solliciter la participation financière du Conseil Général du Bas-Rhin et de la Région Alsace à ce projet d'investissement.

**10/8. Lotissement de la Forêt : passation d'un avenant au marché de travaux.**

M. le Maire expose :

Dans le cadre des travaux d'aménagement du lotissement de la Forêt, le renforcement de la structure du chemin rural existant a été nécessaire pour le rendre praticable pour les besoins du chantier et pour l'utilisation par les riverains.

Par ailleurs, d'importantes fondations en béton non identifiées lors des études ont du être évacuées et recyclées par l'entreprise.

Les travaux supplémentaires portent sur un montant global de 27.030,00 €H.T., soit une augmentation de la masse de travaux de 7,21 % par rapport au marché initial s'élevant à 375.995,80 €H.T. 1

Objet de l'avenant	AVENANT
Réglage à la niveleuse des matériaux + traitement au liant (2.550 m2)	+ 12.000,00 €
Fourniture et mise en oeuvre de recyclé	+ 6.630,00 €
Evacuation et recyclage de béton de fondation (56 m3)	+ 8.400,00 €
Total H.T.	27.030,00 €
Total T.T.C.	32.327,88 €

M. UHLMANN intervient en indiquant que lors des travaux de réfection de ce chemin rural, les limites séparatives avec les prés voisins n'ont pas été respectées. De plus, des différences de niveau empêchent le fauchage à certains endroits. Enfin, il souhaite qu'un fossé situé au bout de la Rue de la Forêt soit rétabli afin d'éviter le passage de l'eau vers le lotissement et les prés voisins lors de pluies importantes.

M. BURT rappelle son souhait d'étudier un accès à ce lotissement par la Rue des Jardins.

M. le Maire indique que cette hypothèse a déjà fait l'objet d'un débat et qu'il n'est pas raisonnable d'envisager un tel investissement pour le peu de foyers concernés.

**DELIBERATION**

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 11 Juin 2010,

Vu l'avis favorables des Commissions Réunies du 17 Juin 2010,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant N°1 d'un montant de 27.030 € H.T., soit 32.327,88 €T.T.C. au marché de travaux passé avec les Etablissement Jean LEFEBVRE ALSACE SAS.

**10/9. Participation complémentaire au séjour en classe musicale de l'Ecole Primaire de Dambach-Neunhoffen.**

M. le Maire expose :

Le 1<sup>er</sup> février dernier une subvention de 33,00 € avait déjà été attribuée à un enfant originaire de Niederbronn-les-Bains pour un séjour de 6 jours en classe musicale à La Hoube au mois de Mars dernier.

Lors de la production du justificatif de participation de l'élève, un deuxième justificatif a été présenté pour une autre élève de Niederbronn-les-Bains.

S'agissant d'une omission dans la demande initiale de participation, il est proposé de verser une participation complémentaire de 33,00 €

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 14 Juin 2010,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 17 Juin 2010,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

de verser une participation complémentaire de 33,00 € pour le séjour d'un deuxième élève originaire de Niederbronn-les-Bains, en classe musicale à La Hoube.

**prend acte :**

que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif de l'exercice 2010.

**11 Divers et communications.**

**COMMUNICATIONS :**

M. le Maire donne lecture de la lettre de remerciement du Commandant de la BA 901 pour la participation de la commune lors du 50<sup>ème</sup> anniversaire de la base.

M. le Maire informe le Conseil Municipal du départ prochain de M. HELMSTETTER, Directeur Général des Services, qui occupera le poste similaire auprès de la commune de Saverne à compter du 9 août 2010. M. le Maire évoque les relations de confiance établies

depuis 15 ans avec M. HELMSTETTER. Il informe l'assemblée qu'il s'agira de palier ce départ ; il a fait publier en ce sens un avis de candidature au Centre de Gestion.

### **DATES :**

<b>DATE</b>	<b>HORAIRE</b>	<b>INTITULE</b>	<b>LIEU</b>
Mercredi, 23 Juin	18 h 00	Commission Culture et Vie Associative	<b>Salle CM</b>
Jeudi, 24 Juin	18 h 00	Commission Développement Durable	<b>Salle CM</b>
Lundi, 28 Juin	14 h 00	Comité de Pilotage Gries	<b>Salle CM</b>
Mercredi, 30 Juin	20 h 00	Réunion publique PADD	<b>Salle CM</b>
Dimanche, 4 Juillet		Tournoi de Sand –Ball	<b>Piscine</b>
Dimanche, 4 Juillet	11 h 00	Portes Ouvertes du Centre de Secours	<b>Centre de Secours</b>
Mercredi, 7 Juillet	12 h 00	Fête d'été du Club du 3 <sup>ème</sup> Age	<b>Foyer St. Martin</b>
Jeudi, 8 Juillet	12 h 00	Fête d'été du Service Qualité de Vie	<b>Foyer St. Martin</b>
Jeudi, 8 Juillet	L'après-midi	Tournée du Président du Conseil Général dans le canton	
Mardi, 13 Juillet		Retraite aux flambeaux	
Jeudi, 15 Juillet	18 h 00	Commissions Réunies	<b>Salle CM</b>
Week-end du 17 et 18 Juillet		10 <sup>ème</sup> anniversaire du Jumelage	<b>Bad-Schönborn</b>
Lundi, 19 Juillet	18 h 30	CCAS	<b>Salles des commissions</b>
Lundi, 19 Juillet	20 h 00	Conseil Municipal	

Samedi, 24 Juillet		Nuit Artisanale	
--------------------	--	-----------------	--

## SEANCE A HUIS CLOS

### **12/1. Transfert de la compétence périscolaire : mises à disposition d'agents à la Communauté de Communes.**

M. le Maire expose :

Dans sa séance du 17 mai 2010, le Conseil Municipal a approuvé la modification des statuts de la CCPN en portant notamment le transfert du service périscolaire.

Le fonctionnement de ce service est actuellement assuré par 5 agents pendant la pause méridienne et 3 agents de 16 h à 18 h.

Le transfert de compétence implique le transfert des personnels et des charges du service.

Pour ce qui concerne le personnel, deux cas de figure se présentent :

- les agents exerçant à titre exclusif leur activité pour le compte du service périscolaire, ces derniers seront transférés à la CCPN en conservant à titre individuel les avantages acquis auprès de la ville ;
- les agents n'exerçant pas exclusivement leur activité au service périscolaire, ces derniers seraient mis à disposition de la CCPN pour le temps de travail correspondant.

En conséquence :

- 2 Adjoints d'animation seront transférées à la CCPN avec effet du 1<sup>er</sup> juillet 2010
- 1 Adjoint Administratif assurant la direction du service, mais également le fonctionnement du secrétariat du Groupe Scolaire, sera mis à disposition de la CCPN pour 35 % de son temps de travail
- 1 Adjoint d'Animation assurant l'encadrement du service mais également le fonctionnement de la station passeports biométriques et la régie du golf sur piste serait mis à disposition à hauteur de 52 % de son temps de travail
- 1 Adjoint Technique intervenant au niveau de la cantine scolaire mais assurant également un service de nettoyage dans différents bâtiments serait mis à disposition à hauteur de 72 % de son temps de travail.

Les mises à disposition sont toutefois soumises à l'accord formel des agents.

Le CTP a réservé un avis favorable à ces dispositions dans sa séance du 21 juin 2010.

## DELIBERATION

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 11 Juin 2010,

Vu le transfert de la compétence « périscolaire » à la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du 21 juin 2010,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 17 Juin 2010,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

- a) D'accepter la mise à disposition de trois agents communaux à la Communauté de Communes dans les conditions décrites ci-dessus,
- b) D'autoriser M. le Maire à signer les conventions de mise à disposition y relatives.

**12/2. Renouvellement de postes d'agents vacataires affectés à la Maison de l'Archéologie.**

M. le Maire expose :

L'accueil du musée le dimanche après midi est assuré depuis plusieurs années par des agents contractuels à raison de deux postes affectés d'un coefficient d'emploi de 2,5/35èmes.

Il est proposé de reconduire ce dispositif pour une durée de un an à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 et de recruter des agents contractuels. Lesdits agents interviennent en alternance.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 14 juin 2010,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 17 juin 2010,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

- a) de créer deux postes d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet pour un coefficient d'emploi de 2,5/35èmes affectés à la Maison de l'Archéologie des Vosges du Nord,
- b) de pourvoir ces postes par voie contractuelle,
- c) de charger M. le Maire de procéder au recrutement.

**12/3. Modification du coefficient d'emploi d'un Adjoint d'Animation.**

M. le Maire expose :

L'un des agents intervenant au niveau du service périscolaire assure depuis plus d'un an diverses missions au niveau de la station de passeport biométrique et à la régie de golf sur piste.

Pour le moment, ce service supplémentaire était rémunéré par des heures supplémentaires.

Le service pouvant être pérennisé, il est proposé de modifier le coefficient d'emploi de l'intéressé qui passerait de 21 à 28,5 %.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du 21 juin 2010,

Vu l'avis favorable de l'intéressée,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

- a) de supprimer un poste d'Adjoint d'Animation affecté d'un coefficient de 21/35° ;
- b) de créer un poste d'animation affecté au service périscolaire, à la station de passeport biométrique et à la régie de golf sur piste pour 28,5/35° à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010.

**Délibération publiée et transmise  
à la Sous-préfecture  
ce 23 Juin 2010**

**Niederbronn-les-Bains, le 23 Juin 2010**

**Le Député-Maire,**

**F. R E I S S**